

QUESTIONS/REPONSES

1. Certains Appels d'Offres normalement font mention d'un salaire net minimum mais non exclusif pour le gardien et pour le contrôleur/superviseur. Le salaire net est défini comme le montant à payer au personnel (chèque, banque,) tous les mois après toutes les retenues statutaires. Veuillez confirmer si un minimum salaire net est applicable et le montant s'il vous plait.

R/ Pour cet appel d'offre, le salaire minimum n'est pas défini. Chaque soumissionnaire potentiel peut faire sa proposition aux agences du système des Nations Unies

2. Par rapport à la lettre d'invitation, le délai de soumission des offres techniques et financières est prévu le 03 Mars 2021 suivant heure indiquée sur eTendering.

Selon la Fiche technique, **la date limite de dépôt des offres est le 01 Mars 2021.**

Pouvez- vous nous donner plus de précision ?

R/ La date de dépôt est le 03 mars 2021. Le document corrigé est partagé.

3. Se référant à la SECTION 5A- « Termes de Référence, Détail quantitatif estimatif et Tableau des exigences et spécifications techniques », les agences et bureaux suivants ne sont pas cités :

- OIM (bureau Antananarivo et maison Commune des NU à Betroka),
- Projet BIT à Sambava (bureau).
- FAO dispose de bureau à Farafangana,
- PAM dispose de bureau entrepôt à Manakara.

Ces sites ne figurent pas dans la SECTION –5A ?

R/ L'information a été rajoutée dans l'appel d'offre pour les provinces (estimation).

4. Se référant au Cahier des Charges, 6. QUALIFICATIONS ET RESPONSABILITES SPECIFIQUES DU PERSONNEL DE LA SOCIETE SECURITE ET DE GARDIENNAGE NON ARMEE (UPSS), nous avons constaté les besoins de l'Appel d'Offres ci-après :

- 7.1 – Responsable (non basé dans les installations des agences du SNU Madagascar),
- 7.2 – Superviseur du site de sécurité/Chef de poste,
- 7.3 – Gardes non armés,
- 7.4 – Gardes réceptionnistes.

Or dans la SECTION 5A : TERMES DE REFERENCE, DETAIL ESTIMATIF ET TABLEAU DES EXIGENCES ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES, il y aura un (01) OPERATEUR RADIO pour le PNUD.

La question y afférente est :

- Quelles sont les responsabilités de l'opérateur radio?

- Quelles sont les qualifications requises pour l'Opérateur radio ?
- Où sera affecté l'opérateur radio ?

R/ Information rajoutée dans l'appel d'offre. Voir point 7.5 de cahier de charge (section 5A) L'opérateur radio sera affecté à la maison commune des nations unies

5. Pour les « Gardes réceptionniste », il existe aussi des Réceptionnistes/standardistes qui ne font pas partie des gardes.

Est-ce que ces « Réceptionnistes /Standardistes » seront-ils inclus dans l'offre sous la qualification de « Garde réceptionniste ».

R/ les réceptionnistes/standardistes peuvent entrer dans la catégorie des réceptionnistes.

6. A titre d'information, comme les armes blanches, la loi en vigueur à Madagascar n'autorise pas encore l'utilisation des menottes par les sociétés de sécurité privée.
A cet effet, ce matériel serait-il toujours exigé ?

R/ Le prestataire peut se conformer à la loi en vigueur à Madagascar.

7. Aucune mention est faite de la TVA – les nations Unies sont exonérer de la TVA. Veuillez confirmer.
Merci.

R/ Les agences du Système des nations unies sont exonérées des TVA (voir formulaire F, il est mentionné que les prix sont à fournir hors taxes)

8. Veuillez confirmer la durée des rotations et aussi si rotation d'une durée de 12hrs sont approuvées par le PNUD.

R/ Le service à fournir sont 24h/24 et 7jours/7. Le soumissionnaire propose dans son offre la rotation pour assurer la continuité du service. Voir point 8.3 de cahier de charge (section 5A)